



LES RENCONTRES NATIONALES CULTURE ET RURALITÉS 2018

SYNTHESE

Vendredi 29 juin 2018
CGET, 20 avenue de Ségur
75007 Paris

#CultureRuralités

MOTS D'INTRODUCTION PAR STEPHANE COURGEON

Journaliste et animateur

Traditionnellement, la culture est associée à la ville car l'offre y est plus variée, mais elle est désormais devenue un enjeu dans les territoires ruraux, notamment avec l'arrivée de néo-ruraux et la nécessité de dynamiser leur attractivité.

L'ambition de ces journées co-organisées par les Ministères de la Culture et de la Cohésion des Territoires, en partenariat avec le Réseau rural national est de donner un éclairage national aux initiatives culturelles dans les territoires ruraux car ils représentent un formidable potentiel d'expérimentation, d'innovation, de développement économique et social en matière de culture.

**

Ouverture des Rencontres nationales par

Sophie DUVAL-HUWART, Directrice du Développement des Capacités des Territoires (DDCT) au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

Maryline LAPLACE, Cheffe du Service de Coordination des Politiques Culturelles et de l'Innovation (SCPCI) au Secrétariat Général du Ministère de la Culture

Mme DUVAL-HUWART prend la parole pour expliquer que ces rencontres sont les premières briques d'une politique qui reste à construire en partenariat avec les co-organisateurs de cette journée, mais également d'autres entités telles que le ministère de l'Agriculture.

La culture est un terme qui recouvre un champ extrêmement vaste, allant du patrimoine, qui est une des clés d'attractivité des territoires ruraux puisqu'il permet le développement du tourisme, au spectacle vivant dont les modalités sont très différentes entre des villes comme Paris où le théâtre privé peut se développer et les territoires ruraux, dont les subventions au titre de la culture toujours en baisse, voient leur offre diminuer, même si de grands succès parviennent à se démarquer (festival des arts de la rue d'Aurillac, Châlon dans la rue).

Actes des Rencontres nationales Culture et Ruralités - 29.06.2018.

Ministère de la Cohésion des Territoires - Commissariat Général à l'Égalité des Territoires - Ministère de la Culture

Mais la culture comprend également la lecture, et couvre donc les réseaux de bibliothèques, de médiathèques et autres lieux de diffusion de savoirs culturels.

Mme LAPLACE souligne que l'imaginaire du monde rural évolue et ne cesse de se transformer à l'aune d'une double tendance. D'une part, la métropolisation des territoires ruraux et les nouveaux liens numériques qui réduisent l'isolement géographique et d'autre part, l'aspiration des urbains à se ressourcer dans la nature loin de la pression de la ville, mais aussi une nouvelle sensibilité aux responsabilités environnementales (bio, permaculture, etc.).

La ministre de la Culture a fixé comme ambition la lutte contre toutes les ségrégations culturelles et pour l'émancipation culturelle. Les territoires ruraux sont de formidables laboratoires où s'expérimentent des formes nouvelles de partage de connaissances plus transversaux entre art, culture, patrimoine auxquels viennent s'ajouter environnement, santé, bonne nourriture, agriculture, paysage, tourisme, architecture.

**

Présentation de la plateforme « Territoires culturels », par Laurence MARTIN

Chargée de mission Développement culturel en monde rural au département de l'éducation et du développement artistiques et culturels au Secrétariat général du Ministère de la Culture

Les objectifs de cette plateforme participative sont de connaître, faire connaître et reconnaître les projets culturels en milieu rural et favoriser la mise en réseau entre les acteurs de la culture et du monde rural.

Cette plateforme participative résulte de la co-construction avec de nombreuses entités (ministères, fédérations, associations, directions générales, DRAC) ayant toutes un intérêt pour la culture en milieu rural. Il s'agit de créer une ressource en ligne recensant dans toutes les régions de France les lieux de culture, les divers acteurs, les domaines artistiques, les projets permanents ou ponctuels, les partenaires financiers, et autres.

**

INTRODUCTION

CULTURE ET RURALITES : DEFINITIONS ET ENJEUX, PAR CLAIRE DELFOSSE

Professeur de géographie à l'université de Lyon 2 et Directrice du Laboratoire d'Etudes Rurales

La perception de la culture en milieu rural est contrastée : désert culturel, foisonnement culturel, culture amateur, culture professionnelle, culture associée à un monde rural plutôt nostalgique, rêvé, opposé à un monde rural comme un espace de la modernité et de l'innovation où tout est permis en matière de création culturelle.

La ruralité est difficile à définir dans une société fortement urbanisée, dont les mouvements de l'un à l'autre sont nombreux. Les néo-ruraux quittent les métropoles pour s'installer à la campagne, quand les personnes âgées vont chercher à se réinstaller dans des petites villes.

La ruralité est très diverse en fonction des types de villes proches, des orientations socio-économiques, des caractéristiques géographiques et climatiques. On vit à la campagne de différentes façons, souvent on le revendique.

La culture s'y fait des lieux moins nombreux qu'en ville, mais plus atypiques car souvent ils proposent plusieurs services culturels. Par exemple, des médiathèques avec un petit auditorium et qui font également des expositions. Des pôles cultures émergent où se rencontrent différentes disciplines. Ainsi, ils vont regrouper des acteurs culturels, mais également des acteurs de la recherche en matière d'agriculture ou sur l'écologie, ou sur la mobilité, ou encore des ressourceries.

Une autre caractéristique de la culture dans le milieu rural, l'itinérance. Si elle a toujours existé, ses modalités se sont adaptées au monde actuel. De nos jours, on fait du théâtre dans des yourtes, du cinéma dans des salles gonflables. Cela va jusqu'au concert chez l'habitant. Cette itinérance peut être au service de différentes communes, des cours de musique ou de dessin peuvent être dispensés dans plusieurs villages.

De plus, la culture est liée aux saisons. L'hiver, la cadence est ralentie car l'on se déplace moins. Également, certains lieux de diffusion, par exemple des granges, ne sont pas utilisables l'hiver car non chauffés. Une temporalité à prendre en compte est celle du patrimoine, qui doit être exploitée sans enfermer la culture dans un passé nostalgique.

La culture est souvent le fait de particuliers, d'habitants qui développent eux-mêmes les structures en fonction de leurs souhaits. Certains vont monter des salles de diffusion de

musique car il n'y en a pas à proximité. D'autres vont ouvrir des librairies, créent des maisons d'édition, des bars ou restaurants culturels. Quel avenir pour ces structures une fois que le fondateur part à la retraite ?

Les artistes eux-mêmes vont vivre à la campagne non seulement pour la qualité de vie, mais également pour bénéficier d'immobilier moins cher et développer des structures d'accueil d'artistes urbains pour développer la création.

Les associations sont évidemment un acteur essentiel de la culture en milieu rural et viennent pallier le manque d'équipements, permettre le développement des pratiques amateurs, former et contribuer à la diffusion culturelle.

Plus que d'autres secteurs, la culture met en lumière le lien entre le monde rural, la ville et les autres échelles. Les villes ont été équipées de lieux de culture chargés de diffuser dans le monde rural, souvent avec des subventions du département ou de la région. Depuis la loi NOTRe, les communautés de communes s'interrogent sur leur compétence en matière de culture, comment être le relais de la culture sur tous les territoires.

En conclusion, la culture vient créer du lien social en innovant dans les manières de créer, produire et diffuser les œuvres artistiques devenant ainsi une source d'attractivité touristique, économique et sociale pour les territoires ruraux. Cette nouvelle culture est initiée et financée tant par les collectivités locales que par des acteurs privés pour pallier le manque d'ingénierie culturelle dans ces territoires.

TABLE RONDE N°1

LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET RURAL A L'ECHELLE NATIONALE ET EUROPEENNE

Maryline LAPLACE, Cheffe du Service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI) au Secrétariat Général du Ministère de la Culture.

Sophie DUVAL-HUWART, Directrice du Développement des Capacités des Territoires (DDCT) au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Patricia ANDRIOT, Chargée de mission du Bureau Actions Territoriales et Services aux Collectivités Territoriales (BAT) au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Pascal BRUNET Directeur du Relais Culture Europe.

Mme LAPLACE prend la parole pour s'interroger sur ce que peut faire l'État en matière de culture dans le monde rural. D'abord, l'État ne peut rien faire seul, il doit s'appuyer sur les territoires et ceux qui les font vivre. Trois clés d'entrée existent.

L'éducation artistique et culturelle est une des priorités du quinquennat. La ministre souhaite que chaque enfant bénéficie de deux heures minimum de pratique artistique ou d'éveil culturel, ce qui est déjà le cas dans l'enseignement agricole. L'accent est à mettre du côté de l'Éducation nationale, notamment en organisant des résidences d'artistes au sein des établissements scolaires.

La proximité est évidemment essentielle pour la diffusion de la culture en territoire rural, qui se fait par le réseau des médiathèques, bibliothèques, par le patrimoine, mais aussi l'émergence de lieux atypiques.

Afin de développer l'égal accès aux ressources, le plan appelé « La Culture près de chez vous » a pour ambition de faire voyager les œuvres de grands établissements publics parisiens. Ces derniers bénéficiant de l'argent public, il est légitime que tous puissent en profiter. Un catalogue des œuvres a été établi pour faire voyager les œuvres dans les musées territoriaux.

Un autre moyen de réduire les distances géographiques est l'utilisation du numérique, avec la mise à disposition des ressources en ligne, notamment l'inventaire du patrimoine immatériel. Les collectivités territoriales sont les premiers partenaires de l'État pour la mise en œuvre de ces trois dynamiques afin de rapprocher l'art et la culture de chaque citoyen, où qu'il soit.

Mme DUVAL-HUWART met en avant que si la ruralité est plurielle, les pratiques de vie sont de plus en plus semblables. Être en proximité d'une grande ville ou pas, bénéficier de dynamiques économiques et démographiques ou pas, sont autant de façons de vivre la ruralité. L'opposition entre ville et campagne tendant à s'effacer, les modes de vie et les attentes des gens tendent à s'uniformiser.

La condition essentielle désormais pour toutes les politiques en région est l'utilisation du numérique. Tout passe par le numérique, même si encore aujourd'hui la fibre, le haut débit et même le téléphone ne sont pas opérationnels partout.

Afin de développer la culture dans les territoires, le soutien à l'investissement des collectivités territoriales est indispensable. La dotation d'équipements dans les territoires ruraux a été portée à un milliard d'euros et a permis le succès des contrats de ruralité.

L'accès aux services est également un volet important, et est facilité par la création de maisons de services au public qui, pour la plupart d'entre elles, proposent un service culturel. Certaines sont même implantées directement dans les médiathèques et bibliothèques.

Mme ANDRIOT, du ministère de l'Agriculture, rappelle que dans les années 1960, les lois Pisani ont cherché à développer la culture dans le monde rural afin de lutter contre la désertification des campagnes, mais aussi pour accompagner l'émancipation de ces territoires. Par la suite, le ministère de l'Agriculture s'est recentré sur des politiques agricoles, sans jamais réellement couper le lien avec la culture.

Aujourd'hui, l'engagement du ministère passe principalement par l'enseignement agricole et l'éducation socioculturelle. Les lycées agricoles peuvent devenir désormais des lieux d'accueil d'artistes. Puis le développement rural s'est incarné dans le Réseau rural national, qui bénéficie d'aides de l'Europe (FEADER) et qui regroupe plus de 180 membres (Foyers ruraux, Familles rurales, Ligue de l'enseignement, etc.), dont l'action vise à identifier, communiquer, valoriser les initiatives d'animation territoriale.

Les fonds européens LEADER peuvent soutenir des projets ayant une composante culturelle dans les territoires, aider la mise en réseau des acteurs et favoriser la coopération.

Un autre angle à prendre en compte est le lien entre alimentation et culture. Les changements des pratiques agricoles ont un impact sur le modelage des paysages, et donc de la culture. Cette dernière peut être un vecteur de réconciliation entre agriculture et société, entre urbain et rural.

M. BRUNET intervient pour expliquer le rôle et les attentes de l'Europe en matière de culture dans les territoires ruraux. Le contexte actuel de montée des populismes est un frein très direct à la mise en place de politique culturelle car cela impacte les budgets alloués à la culture.

Cependant, l'Union européenne a bien conscience qu'il faut soutenir, développer tout programme au service du citoyen.

La politique culturelle européenne cherche à articuler des enjeux globaux à un niveau local, tout en y associant les enjeux économiques. Cette politique culturelle particulière se trouve à la croisée de la politique agricole commune, de la politique de cohésion et des fonds structurels, et se base sur des textes aussi essentiels que la charte des droits fondamentaux, les accords internationaux, l'agenda culturel européen et l'agenda digital européen.

Si les aspects budgétaires sont contraints, la construction de cadres stratégiques l'est également. La politique agricole a débuté relativement tôt dans l'histoire de l'Union européenne, ce qui n'est le cas ni de la politique culturelle ni de celle des territoires.

En regardant une carte satellite de l'Europe, on peut l'envisager comme une grande ville, avec des territoires plus urbanisés et interconnectés qu'ils ne l'étaient auparavant. Se développe un nouveau concept, les *smart villages* où se produisent désormais de la richesse, des connexions et de la culture. L'Europe vise à créer des connexions internationales au niveau local, insérer le local dans des territoires plus larges ; et cela passera par l'*empowerment* des citoyens pour qu'ils s'approprient ces enjeux.

La diversité de l'offre culturelle est une des garanties de la démocratie. Il faut donc soutenir les acteurs et créateurs locaux et chercher à leur donner une présence internationale. Catherine Trautmann veut atteindre un « cosmopolitisme apaisé ». Erasmus est un formidable outil pour y parvenir.

La parole est donnée à la salle pour quelques interventions.

M. HAMAN tient à rappeler l'importance de la francophonie, et estime que le partage n'est pas assez mis en avant, notamment avec l'Afrique.

M. BOURNONVILLE s'interroge sur la place et le cadre du bénévolat dans la culture.

M. BRUNET précise qu'en termes européens, on parle de volontariat et non de bénévolat et que l'Europe n'a pas vocation dans ce domaine à harmoniser les pratiques, même si le sujet est parfois évoqué.

M. de GALZAIN alerte sur la trop grande complexité des démarches administratives pour lever les fonds européens, en particulier LEADER qui exige de nombreux justificatifs. Les banques sont également devenues réticentes à prêter car ces fonds leur ont créé trop de problèmes.

Mme ANDRIOT admet que c'est une réelle difficulté qui est bien connue et que quelques solutions existent (coût simplifié, avance de trésorerie...). Cependant, cette complexité administrative a été renforcée par la décentralisation des fonds. Il faut garder à l'esprit que même si LEADER est compliqué à mettre en œuvre, en termes d'enjeux, de maintien de crédits

pour le développement rural, c'est un programme qui a initié des dynamiques en termes de méthodologie.

De plus, les fonds européens sont parfois utilisés pour compenser les baisses de dotations de l'État et non dans le but pour lequel ils ont été créés. En France, il existe un réel manque d'ingénierie et d'accompagnement autour de ces dispositifs.

M. BRUNET tient à rappeler trois choses. D'abord, il faut absolument acquérir une culture du projet européen, développer des structures d'ingénierie administrative et l'ingénierie financière.

Mme BEGUET regrette que les élus locaux ne soient pas plus impliqués dans le débat, car ils sont ceux qui permettent aux projets culturels, souvent d'initiative privée, de passer à l'étape supérieure.

Elle insiste sur le rôle important de l'articulation entre culture et éducation, qui sont des valeurs clés, des socles de la démocratie, et sur la nécessité d'équiper le territoire en fibre optique et autres aménagements numériques.

Elle rappelle que deux tiers des crédits du ministère de la Culture vont à 18 % de la population en Île-de-France. Les territoires devraient être mieux irrigués. Les besoins ne devraient pas être hiérarchisés en fonction de la densité des territoires. Les DRAC devraient mieux accompagner les élus et renforcer le maillage culturel rural. Elle souligne que l'un des aspects positifs de la loi NOTRe est la possibilité pour chaque collectivité d'exercer une compétence culturelle.

Mme LAPLACE acquiesce à ces propos et est convaincue que les conventions ne peuvent fonctionner que si le maire est convaincu de la nécessité de déployer la culture sur son périmètre. De plus, la ministre de la Culture a clairement affiché sa volonté de mieux redistribuer le budget vers les régions.

Mme DUVAL-HUWART complète : l'action « Cœur de ville » qui vise à revitaliser les centres-bourgs essaye de mettre en place une nouvelle manière de travailler avec les territoires car quand une ville moyenne se désertifie, c'est tout le territoire autour qui en pâtit. L'idée est de partir des projets des élus avec un État facilitateur et non plus seulement dans le contrôle.

M. SALAZAR-MARTIN prend la parole au titre de représentant de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, dont le mot d'ordre à sa création était : « Partout la culture dans toutes les villes », ce qui est en train de se concrétiser à l'heure actuelle avec tous ces élus locaux qui prennent en main la culture.

L'un des enjeux est de changer le regard sur la ruralité, sur les ruralités dans un monde en constante évolution, où les frontières entre ville et campagne se fluidifient, et en prenant en compte des nouveaux aspects tels que l'alimentation, la volonté de mieux manger, mieux vivre.

TABLE RONDE N°2

LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET RURAL A L'ECHELLE LOCALE ET REGIONALE.

Nathalie LANZI, Vice-Présidente chargée de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine de la Région Nouvelle Aquitaine

Pierre-Olivier ROUSSET, Directeur du Pôle d'action culturelle et territoriale de la DRAC Bourgogne Franche-Comté

Anne-Laure GUILLERME, Cheffe du Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture du Lot (Occitanie).

Jean PIRET, Maire de Suin (Bourgogne-Franche-Comté), vice-président chargé de la culture et du tourisme du Pays Charolais-Brionnais et de la communauté de communes du Grand Charolais (Bourgogne-Franche comté), administrateur de la FNCC.

Mme LANZI explique qu'en région Nouvelle-Aquitaine, l'agence A a établi un état des lieux pour se rendre compte de l'impact de la culture sur le monde rural. Ensuite, elle est allée à la rencontre des acteurs qui sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire. Ainsi les Deux-Sèvres et la Creuse sont mieux pourvues en structures que les Landes. Ils ont pu exprimer leurs besoins, leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle région.

Plusieurs agences ont été créées, dédiées au spectacle vivant, au livre, au cinéma, aux arts visuels, viennent en soutien, en accompagnement aux projets portés dans les territoires. Un règlement d'intervention pour le spectacle vivant a été co-construit et signé avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les syndicats.

Elle admet avoir fait des choix qui ne réjouissent pas autour d'elle, notamment en décidant de ne plus subventionner les sons et lumières, alors que chaque village en fait un. Un des critères est la portée régionale, qui peut s'exprimer au niveau national et international.

La politique culturelle de la région Nouvelle-Aquitaine est surtout basée sur les investissements et l'aide aux investissements. Des bonus sont alloués aux compagnies qui s'installent dans les milieux ruraux ou pour favoriser l'égalité femmes/hommes.

M. PIRET, maire d'une commune de 300 habitants issu du monde de la culture, évoque son rapport à la région. Il explique la difficulté qu'il a à faire rénover son église car il n'atteint pas le plafond de dépenses éligibles.

Mme GUILLERME évoque le Lot, qui est un département à dominante rurale en région Occitanie, dont la population est vieillissante, mais qui jouit de d'une diversité d'activités culturelles. Ainsi, Rocamadour est le deuxième site de province le plus visité après le mont Saint-Michel. La généralisation de l'éducation artistique et culturelle ou bien l'extension des horaires des bibliothèques y sont déjà mises en œuvre.

Dans ce département, il a été décidé que la culture est incluse comme partie intégrante des contrats de ruralité. Ils ont aidé à financer la réhabilitation d'écoles de musique, le réaménagement d'une médiathèque, l'aménagement d'offices du tourisme.

Une des particularités du Lot est la forte présence du mécénat. Andros vient de signer un partenariat avec la seule scène conventionnée du département pour 30 000 euros par an pendant trois ans.

L'événementiel y est très diversifié, et les politiques publiques s'en emparent. Le volume financier des dépenses culturelles et par habitant est de 115 euros, ce qui représente 2,7 % du budget départemental. De nombreux festivals ont une réputation qui dépasse les limites du département (Africajarc, l'Ecaussystème).

Dans le Lot, la culture est vraiment perçue comme un levier d'attractivité et de développement économique pour le territoire. Les actions « Cœur de ville » du gouvernement visent Cahors avec la création d'un multiplex en centre-ville et plus tard Figeac.

M. ROUSSET évoque la région Bourgogne Franche-Comté qui fusionne huit départements. C'est un territoire varié, qui compte des espaces ruraux et industriels. Les territoires de la façade ouest (Yonne, Nièvre, Haute-Saône) connaissent une forte déprise sociale, démographique et économique. La DRAC sert à soutenir ceux qui agissent et développent des projets. L'important est l'envie de travailler et de construire ensemble, peu importe la forme ou le contrat que cela prend ou l'échelon auquel cela se fait ou se finance.

Les limites sont la disponibilité. Pour travailler ensemble, il faut du temps. Certaines réunions nécessitent parfois de nombreux et longs déplacements, surtout dans cette région qui est la deuxième plus rurale de France, après la Corse.

Les priorités ministérielles en matière de culture sont généralement assez largement partagées par les élus locaux. Comment ne pas adhérer à l'éducation artistique pour les enfants ?

L'itinérance est également une piste qui a été renforcée avec l'aide et le soutien de la DRAC. La bibliothèque est souvent l'équipement le plus répandu sur les territoires, même si les salles de musiques actuelles tendent à se développer.

M. PIRET explique que pour légitimer la culture en tant que priorité de la commune, il utilise deux moyens : faire vibrer la fierté locale. 5 000 personnes pour un festival dans un village de 300 habitants, cela fait parler autour de soi et c'est amplifié par les réseaux sociaux. Un autre moyen est l'attrait des jeunes pour la campagne. Des jeunes couples viennent s'installer en campagne pour le cadre de vie.

Il enjoint les élus à rejoindre les réseaux pour se donner plus de visibilité, apporter sa pierre à l'édifice et partager les bonnes pratiques.

Mme de VITO témoigne que dans son village de 300 habitants qui crée des événements, le point bloquant est le transport. Les collèges ne peuvent pas louer de car, les élèves sont parfois obligés de marcher sept kilomètres aller et retour pour profiter d'un lieu de culture.

Mme LANZI répond que des solutions sont en train de s'esquisser avec la SNCF. Le covoiturage est également envisagé. Tout cela en partenariat avec les départements et les régions, qui connaissent la même problématique.

PAROLE D'UN ARTISTE

CULTURE ET RURALITES : QUELS APPORTS RECIPROQUES ?

Yannick JAULIN, conteur, Directeur du « Nombriil du Monde » à Pougne-Hérisson, Nouvelle Aquitaine.

M. JAULIN, comédien conteur, raconte comment est partie l'histoire du Nombriil du monde de Pougne-Hérisson, qui au départ ne fut pas très aidé au niveau local, mais plutôt par la Région et l'État. C'est une action locale avec un rayonnement national. Chaque année, tous les autres nombriils du monde (île de Pâques, etc.) sont invités à Pougne-Hérisson.

Un jardin sonore a été créé, pour se distinguer du monde actuel phagocyté par les images, dans le but de travailler sur le conte, l'oralité, l'imaginaire. Également, une compagnie de théâtre y est implantée. Ce lieu reçoit notamment des scolaires, 4 000 enfants par an.

Le monde rural est un monde blessé, qui a subi une dépréciation qui est allée de pair avec la volonté d'éradiquer les langues minoritaires. La disparition de ces langues a entraîné une perte de transmission de savoir-faire et de savoir-être. Il ne faut pas non plus idéaliser la campagne, ce sont souvent les plus éduqués qui partent. La refonte des structures de vie commune doit être un enjeu essentiel et la culture peut y aider.

Il ne faut pas laisser mourir les lieux de création. La scène nationale d'Aubusson est en danger, et on la regarde couler en ne lui donnant pas les moyens de continuer.

Le succès du Nombriil du monde à Pougne-Hérisson a été possible car le territoire était déjà fortement maillé d'un point de vue culturel et l'éducation populaire y est très présente. Les territoires doivent retrouver leur récit propre.

PAROLE D'UN EXPERT

Bernard LATARJET, chargé de mission dans le cadre du Plan Culture près de chez vous : culture et ruralités : enjeux et modalités

M. LATARJET souligne la dimension rurale du plan « Culture près de chez vous », initié par Mme Françoise Nyssen, l'ambition qu'il porte et les enjeux qu'il affronte.

Il convient de retenir la phrase-clé du plan défini par la Ministre : « *Au vu des réalités géographiques ou sociales, il vous reviendra de repérer et d'accompagner des projets de territoires portés par des acteurs ancrés sur ces territoires et qui contribuent à la vie culturelle locale.* »

La politique repose essentiellement sur la connaissance des territoires, leurs activités et les projets portés par les acteurs de ces territoires. Il s'agit d'une politique de fond qui s'inscrit dans une logique de durée et qui croise quatre grandes évolutions de la situation économique et sociale.

- . La nécessité de prendre en compte les droits culturels et donc une conception nouvelle de la démocratie culturelle.
- . La territorialisation accrue de toutes les politiques publiques.
- . Une plus grande reconnaissance du tiers secteur ; 35 000 associations culturelles employeuses ont été recensées en France.
- . La quatrième évolution de fond est celle qui touche de l'intérieur les grandes institutions, notamment culturelles.

Sur la base de ce constat, des séances de travail sont organisées avec les DRAC et leurs équipes sur les enjeux suivants :

- . Premier enjeu : identification des territoires prioritaires.
- . Deuxième enjeu : prise en compte et valorisation de ce qui existe dans ces régions, en concertation avec les acteurs des territoires.
- . Troisième enjeu : l'accompagnement, l'assistance de façon à accroître les capacités de ce territoire à se déterminer, à produire des projets, à les défendre, à mobiliser les moyens correspondants.
- . Quatrième enjeu : mobilisation de l'ensemble des acteurs d'une région au bénéfice des régions prioritaires les moins bien desservies.

Actes des Rencontres nationales Culture et Ruralités – 29.06.2018.

Ministère de la Cohésion des Territoires – Commissariat Général à l'Égalité des Territoires – Ministère de la Culture

. Cinquième enjeu : coopération, mutualisation, organisation collective.

. Sixième enjeu : les moyens ; sources de financement public extérieures au Ministère de la Culture, sources de financement public issues des collectivités locales. Evaluation quantitative des besoins minimums nécessaires et des moyens existants à redéployer pour y faire face.

(Applaudissements)

La parole est donnée à la salle.

M. PELTRE (Président de Ruralité environnement développement et du Mouvement européen de la ruralité) pose la question de savoir s'il y a une possibilité pour des territoires qui ont entendu parler de la démarche de se porter candidat ?

Comment faire pour sortir des démarches de fonctionnement en silo ? La logique de la culture est aussi une logique de passerelles pour créer du lien entre l'ensemble de ces politiques.

M. LATARJET recommande vivement de ne pas attendre d'être sollicité pour communiquer les projets. Une plateforme, qui est en cours d'installation, va récapituler l'ensemble de ces projets, les rendre si possible accessibles à tous et être évidemment mis à jour en temps réel. Sans coopération entre les acteurs, il n'y aura pas de politique culturelle.

M. VALLES fait part de son projet d'entrepreneuriat social qui vise à mettre en place une plateforme inclusive et déployer des services mobiles de proximité dans les territoires périurbains et ruraux, l'idée étant de faire du lien entre les services et les populations sur les territoires. La culture et le patrimoine sont un des fondements essentiels pour créer du lien social, renforcer l'attractivité des territoires, notamment ruraux. En cela, les porteurs de projets qui travaillent en coopération avec des territoires et des institutions, qui proposent de nouveaux modèles de gouvernance peuvent-ils se porter candidats ?

M. LATARJET signale qu'il existe de plus en plus de groupements d'entreprises non uniquement culturels ; de plus en plus d'entreprises se rassemblent, coopèrent, mutualisent des services communs, qui s'efforcent de combiner des ambitions complémentaires, des ambitions d'aménagement urbain, d'aménagement du territoire, de développement culturel, social.

TABLE RONDE N°3

LES SPECIFICITES DE L'ACTION CULTURELLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX : PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE, ACTIONS HORS LES MURS ET ITINERANCE

Olaf HOLM, Directeur du PNR Montagnes de Reims (Grand Est)

Alexandre BIRKER, Directeur de Scènes et Territoires en Lorraine (Grand Est)

Chantal SACARABANY, directrice du circuit de cinéma itinérant Ciné Woulé Company (Martinique)

Yannick MERCOYROL, directeur du patrimoine et de la programmation culturelle du domaine national de Chambord (Centre-Val-de-Loire)

Sylvie FROUX, directrice du Frac Normandie Caen (Normandie)

M. HOLM rappelle qu'un parc naturel est un espace rural habité. Le PNR Montagnes de Reims regroupe 65 communes de 300 à 500 habitants en moyenne.

Le territoire a été particulièrement marqué et traumatisé par la guerre 14-18. L'idée est venue d'accueillir en résidence une compagnie de théâtre itinérante dans le but de parler de la guerre 14-18 et de donner la parole aux habitants.

Pendant cinq ans, cinq spectacles dans cinq villages différents ont été montés avec les habitants qui ont eux-mêmes choisi des textes d'archives, qui ont accepté de monter sur scène, de jouer, de s'exprimer. Des communes autour du parc se sont inscrites dans le projet et ont demandé à participer.

En parallèle, cinq créations professionnelles sont allées dans les écoles.

La DRAC a reconnu la qualité du travail, mais n'a pas collaboré. Il a été porté un regard élitiste parisien pour qui il s'agissait de « sous-culture » (travail avec des bénévoles).

Mme FROUX rappelle la mission essentielle des FRAC (fonds régionaux d'art contemporain), être à la rencontre des artistes et sensibiliser les publics. Les FRAC n'ont, à l'origine, même pas de murs : le but est de diffuser dans les villes et les villages, de s'éloigner de Paris, avec l'idée d'aller au-delà des grandes villes régionales et d'être partout à la fois.

Au fil des années, les FRAC ont construit de nombreux partenariats avec les villes, les villages, les écoles. Il existe 60 lieux en Basse-Normandie et cela existe depuis 15 ans.

Actes des Rencontres nationales Culture et Ruralités - 29.06.2018.

Ministère de la Cohésion des Territoires - Commissariat Général à l'Égalité des Territoires - Ministère de la Culture

Le FRAC travaille avec le centre culturel Marie Laurencin de Valognes depuis de nombreuses années ; elle a trouvé un autre partenaire, les maîtres laitiers du Cotentin. Deux artistes ont été accueillis en résidence, ils ont pu créer des œuvres nouvelles en s'impliquant avec les gens du village et le partenaire privé. L'entreprise a aussi accueilli l'artiste sur place, il a décliné un ensemble d'œuvres autour de cette question du lait à travers l'histoire de l'art.

Par ailleurs, le MUMO a circulé dans plus de 20 villages ; il continue son parcours avec des œuvres du FRAC Pays de la Loire. Des partenaires tels que Peugeot, Total ou d'autres, peuvent aider à la construction du camion, peut-être pas en donnant de l'argent, mais en offrant des soutiens techniques.

Mme SACARABANY signale qu'en Martinique, il existe un lieu de cinéma, Madiana, à Schoelcher, ville limitrophe de Fort-de-France, et le circuit de cinéma itinérant, Ciné Woulé Company, qui a reçu des financements du CNC, de la direction des affaires culturelles et de la collectivité territoriale.

Ce circuit itinérant travaille sur une trentaine de communes. Une association regroupe la centaine de circuits itinérants qui existent au plan national. Le plein air existe toujours en Martinique, avec une billetterie ; des dispositifs scolaires ont été redéployés sur une dizaine de communes. Le dispositif a été lancé le 10 novembre 2017.

L'objectif est de recréer du lien social, d'éduquer les gens à l'image. Il est important de continuer à faire ce travail et de montrer aux jeunes qu'ils peuvent ensuite passer à la télévision.

M. BIRKER précise que « Scènes et Territoires » est une scène conventionnée multisites pour spectacle vivant en milieu rural. C'est une initiative de réseaux d'éducation populaire et de mouvements comme les foyers ruraux, les MJC, la ligue de l'enseignement et Familles rurales ; ils mobilisent autour d'eux d'autres partenaires tels que l'Education nationale, des acteurs sociaux, la collectivité locale.

Ce qui a été reconnu sur le programme de scène conventionnée, ce n'est pas tant une spécificité disciplinaire, mais la capacité à infuser sur les territoires et porter une action avec les habitants. Sont ciblés des problématiques historiques, patrimoniales, parfois des publics, des logiques de coopération entre acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble ou l'idée d'aller au devant de nouveaux publics.

L'ambition est double : soutenir la création et la diffusion, transférer les compétences et nourrir les réseaux, nourrir une dynamique qui continue de vivre au-delà de l'intervention. Dans la convention d'objectifs, l'idée est d'avoir des propositions rarement offertes sur les territoires. Les gens sont impliqués dans l'action. Ce modèle ne pourra exister que s'il y a des gens qui restent sur ces territoires quotidiennement, qui animent ces réseaux associatifs. Le

développement culturel sur les territoires ruraux passe beaucoup par le bénévolat. Il faut le nourrir par une présence structurée.

Il convient toutefois de souligner la difficulté à sensibiliser des élus.

M. MERCOYROL rappelle que Chambord est à 1h40 de Paris, en Sologne. La royauté de ce domaine classé UNESCO, parmi la première liste des monuments historiques de Mérimée, contraste avec sa situation au cœur de la ruralité. M. Mercoyrol dirige un programme culturel en direction du public empêché - des gens qui, pour des raisons sanitaires, de santé, économiques, sociales, judiciaires, ne peuvent pas sortir de leur chambre d'hôpital, de leur cellule de prison, etc. – et du public rural.

Ont été mises en place des résidences avec des artistes, des résidences de création. L'idée est d'offrir à des écrivains et des compositeurs de musique dite savante un temps assez long pour pouvoir se consacrer à un projet qui n'a rien à voir avec Chambord. Il est difficile d'amener à la musique classique, à l'art contemporain, à la littérature contemporaine des gens qui n'ont pas été formés pour cela. Il manque un véritable enseignement de l'histoire des arts dans ce pays.

Le dispositif PACT (projet artistique et culture de territoire), initié par la Région Centre Val de Loire, permet de fédérer les énergies des opérateurs culturels qui peuvent avoir des tailles et des modalités différentes.

Les opérateurs sur ce territoire doivent répondre à quatre critères : une programmation tout au long de l'année, un moment particulier type festival, des résidences d'artistes et un quota d'artistes régionaux.

La parole est donnée à la salle.

M. EPRON (Confédération nationale des foyers ruraux) pose la question de la prise en compte des pratiques en amateur dans les politiques publiques : compagnonnage avec des artistes par la résidence, la création, la médiation artistique et culturelle mais aussi la rencontre entre les pratiques en amateur et les pratiques professionnelles.

Comment se réapproprier les questions de territoire, d'action culturelle ? Les réseaux d'éducation populaire sont l'un des maillons de cette chaîne par rapport à toutes ces questions.

Mme KADER (présidente de l'association Amikal à Versailles) est frappée de constater que la population rurale vit dans le passé, prostrée dans les souvenirs et les commémorations. Il serait pertinent d'inviter des artistes étrangers, européens afin de développer la mixité.

M. HOLM insiste sur le fait que la culture en milieu rural est différente, il faut accepter que les gens vivent autrement.

M. BIRKER estime qu'il convient de s'interroger dans le secteur culturel professionnel sur la représentation de la diversité sur les plateaux, dans les programmations, parmi les personnels.

M. de MONTAIGNE (Confédération nationale des foyers ruraux) insiste sur la difficulté de créer des dispositifs de rencontre entre les acteurs de terrain et les acteurs institutionnels qui essaient d'impulser des choses pour développer l'attractivité des territoires, la difficulté à se faire connaître et reconnaître par les DRAC. Il conviendrait de faire en sorte que sur les territoires ruraux, il n'y ait pas une démultiplication des initiatives, mais un rassemblement des efforts autour d'une cause commune.

TABLE RONDE N°4 : DES LIEUX EN (R)EVOLUTION : LES DYNAMIQUES DE REINVENTION, MUTUALISATION ET DECLOISONNEMENT

Laure MARIEU, architecte du patrimoine, Agence LMA, membre de l'équipe mandatée sur les Ateliers des territoires « villes patrimoniales 2017-2018 » en Centre-Val de Loire

Blaise MIJOULE, directeur de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes

Antoine de BRUYN, secrétaire général de l'association Run ar Puns (Bretagne)

Mme MARIEU explique la démarche des ateliers de territoires engagée, notamment dans les villes de Romorantin et Gien, où il s'agit de réenchanter les cœurs de ville afin d'en développer l'attractivité et l'activité.

Ces ateliers de territoire ont été créés par les ministères de la Culture et de la Cohésion sociale en lien avec le CGET, suite au rapport d'Yves Dauge sur la revitalisation des cœurs de ville, qui sont les noyaux et les locomotives des territoires. Ils se déploient sur trois territoires d'investigation : l'Occitanie, le Grand Est et la région Centre-Val-de-Loire. Il s'agit plus de creuser, investiguer la question de l'identité, de la richesse culturelle d'une ville que de développer des outils à mettre en place.

La première étape est de rencontrer les acteurs de la ville (élus, industriels, commerçants, habitants...) et de découvrir la ville et tous ses aspects. Ainsi la ville de Romorantin, qui est connue pour être sinistrée, avoir vécu plusieurs drames, a une histoire très riche puisque François 1^{er} avait demandé à Léonard de Vinci d'en faire la capitale de son royaume. Avec la mort de Léonard de Vinci, le projet n'a jamais vu le jour, mais il serait intéressant de s'appuyer sur ce « projet oublié » pour réenchanter cette ville et donner envie d'y vivre.

La deuxième étape consiste à pousser plus loin la démarche d'appropriation et d'investigation, et de hiérarchiser les idées qui en ressortent afin de définir des orientations dont découlerait une feuille de route qui serait remise aux élus.

M. MIJOULE présente un lieu atypique, la maison d'accès aux services publics et la bibliothèque de Valdoule dans les Hautes-Alpes.

Ce projet est porté par la commune et la communauté de communes. Dans cette région très enclavée aux confins des Hautes-Alpes, les gens se rendaient à la mairie ou la communauté de

communes pour demander des services, être aidés dans leurs relations avec l'administration, et ils avaient également des besoins en termes culturels. En 2015, il a été décidé de mutualiser différents services, les localiser dans l'ancienne école d'une des communes et finalement de créer une maison d'accès aux services publics, un espace de coworking et une agence postale.

Les services sont très variés. Dans un même lieu, les habitants peuvent bénéficier des services de la Poste, notamment de la Banque postale, déposer un CV pour Pôle emploi, faire une demande d'APL à la CAF, ou utiliser une imprimante 3D, un scanner ou bien accéder à la culture car c'est également la médiathèque. Il y a aussi un e-café où l'on peut utiliser des liseuses mises à disposition par la bibliothèque départementale.

C'est grâce à la mutualisation que les services publics ont pu être maintenus dans ce territoire, et l'espace de coworking a permis l'implantation d'entreprises ou à certaines personnes de suivre des formations.

Cette structure compte une employée qui anime et organise des clubs de couture, de cuisine, de lecture, mais aussi un temps fort culturel l'été. Elle est épaulée par des bénévoles.

M. de BRUYN vient parler de Run Ar Puns, qui est une salle de concert mythique en Bretagne créée dans une ferme entre Brest et Quimper en 1978. Au fur et à mesure, la salle s'étend à d'autres parties de la ferme. Un bar est ajouté, et dans les années 1990, une association voit le jour et compte aujourd'hui six salariés.

Ce lieu est articulé autour de quatre axes. L'activité principale est l'organisation de concerts, qui s'est développée vers l'accompagnement artistique, la résidence d'artistes, la gérance de studios de répétition et d'enregistrement.

L'association mène beaucoup d'actions culturelles à destination des scolaires, notamment dans les lycées professionnels et les structures du handicap.

Le lieu de vie est ouvert au quotidien, et propose un marché bio le mercredi et une revue de presse hebdomadaire avec la maison de la presse de la commune. Cela a donné l'idée à des bénévoles de retaper une caravane pour en faire une bibliothèque.

Ce corps de ferme est appelé « Le Hameau ». Le frère du créateur a décidé de vendre la ferme du jour au lendemain. Il a fallu se mobiliser pour pouvoir acheter mais cela demande un peu de temps. 150 000 euros ont été levés grâce aux dons de particuliers. Un mouvement de soutien s'est créé autour de Run Ar Puns.

A terme, il s'agit de développer l'hébergement pour des artistes au travers d'un fonds de dotation qui viendra en pérenniser la structure.

M. SCHMIT évoque Cinessonne, un réseau de salles de cinéma fixes et itinérantes dans la banlieue sud de Paris, créé en 2004. Ce projet de 20 points de diffusion agréés par le CNC a pu voir le jour grâce à la volonté politique des élus, mais aussi à l'envie du public.

Chaque lieu a sa programmation spécifique qui est ouverte à tous. Des débats sont organisés après les projections. De l'éducation à l'image est proposée dans les écoles, centres de loisirs et autres structures.

PAROLE D'UN EXPERT EUROPEEN

David LAMB, représentant du Réseau européen de développement rural (REDR)

La fonction du REDR est de réunir tous les réseaux nationaux et régionaux des Etats-membres de l'Union européenne afin de diffuser et partager les connaissances et les bonnes pratiques.

Il y a deux ans, un groupe s'est réuni à Amsterdam pour réfléchir à l'action vers la culture, et a abouti à la création de groupes de connexion, une meilleure communication et la volonté de plus impliquer la jeunesse.

Quelques exemples. A Lesbos, un festival a décidé de célébrer l'immigration au même moment où de nombreux migrants arrivaient sur l'île, notamment pour montrer que cela avait déjà existé par le passé. Au Luxembourg et en Allemagne, la réalité augmentée permet de reconstituer les anciens bâtiments pour voir à quoi ils ressemblaient.

SYNTHESE PAR UN GRAND TEMOIN

Julien PREAU, observateur des politiques culturelles territoriales

Le monde rural a changé, et la campagne serait devenue une localisation pour les urbains. Une forme de gentrification par les néo-ruraux ou rurbains serait à l'œuvre. La culture également est bouleversée, les projets étant désormais plus des territoires que décidés à Paris.

La représentation commune des publics de la culture dans les territoires ruraux a trois caractéristiques principales : ils seraient plus âgés qu'en ville, préféreraient l'animation culturelle à la création artistique et seraient plus difficiles à mobiliser du fait des distances. Or des études ont montré que cette représentation était erronée : les goûts culturels connaissent un alignement de tendances telles que l'éclectisme ou la différenciation générationnelle, les publics ne sont pas plus âgés qu'en ville ; en revanche, la distance est une vraie caractéristique distinctive.

Les projets culturels de territoire dans ces espaces rencontrent des contraintes spécifiques : une moindre densité de professionnels et le fort recours au bénévolat. Plus que dans l'urbain, les projets culturels dépendent des capacités et de la personnalité des porteurs de projets, qu'ils soient politiques, associatifs ou professionnels. De plus, la culture cohabite avec d'autres formes de vie publique.

Pour finir, des incertitudes pèsent sur les politiques culturelles territoriales. Si la fin de la clause de compétence générale semble avoir épargné la culture, elle s'est néanmoins traduite pour un resserrement à tout le moins de l'action des conseils départementaux sur leurs attributions ou compétences obligatoires. Le couple entre communes et intercommunalités ne prend ni forcément ni globalement le relais.

Cette question de la relation entre culture et ruralités pose trois dilemmes. La première question est de savoir si on doit se tourner vers une action sectorisée ou transversale. La deuxième est celle de l'action directe ou déléguée pour les territoires. La troisième est de se demander s'il doit s'agir d'une action généraliste ou d'une articulation sur des compétences clés.